

Questionnaire



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA
RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ENQUÊTE MENSUELLE AUPRES DES ABATTOIRS DE VOLAILLES ET DE LAGOMORPHES 2009

Responsable de l'enquête : Christiane HERBEZ - TEL : 05 61 28 93 35

FAX VERT : 08 00 07 04 29

e-mail : christiane.herbez@agriculture.gouv.fr

Secrétariat Général
Service de la Statistique et de la
Prospective
Sous-direction des statistiques agricoles,
forestières et animales
Bureau des statistiques animales
BP 32688
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

TEL :

FAX :

SIRET :

N° d'identification :

RAISON SOCIALE ::

Période de production : **JANVIER 2009**

Retour : 11 FEVRIER 2009		ABATTAGE TOTAL (en KG)		VOLUMES ISSUS DE LA DECOUPE (en KG)		
		Nbre têtes abattues	Poids mort carcasse en KG	Morceaux avec os	Morceaux désossés	Viande Séparée Mécaniq . (VSM)
111	POULETS (yc coquelets)					
112	CHAPONS, POULARDES					
1131	POULES de réforme (filiale œufs de consommation)					
1132	COQS et POULES de réforme (reproducteurs)					
121	DINDES					
122	PINTADES (yc chaponnées)					
1231	CANARDS A ROTIR					
1232	CANARDS GRAS (yc foies)					
1241	OIES A ROTIR					
1242	OIES GRASSES (yc foies)					
2	LAPINS					
31	PIGEONS					
32	CAILLES					
33	FAISANS					
34	PERDRIX					
4	CHEVREAUX					
5	PETIT GIBIER A POIL (LIEVRES, RAGONDINS)					
6	RATITES (AUTRUCHES, EMEUS, NANDOUS)					

ETAT DES STOCKS EN FIN DE PERIODE (EN KG)

		Carcasses entières	Parties de volailles	Viande Séparée Mécaniquement (VSM)
111	POULETS (yc coquelets)			
112	CHAPONS, POULARDES			
1131	POULES de réforme (filiale œuf de consommation)			
1132	COQS et POULES de réforme (reproducteurs)			
121	DINDES			
122	PINTADES (yc chaponnées)			
1231	CANARDS A ROTIR			
1232	CANARDS GRAS (yc foies)			
1241	OIES A ROTIR			
1242	OIES GRASSES (yc foies)			
2	LAPINS			
31	PIGEONS			
32	CAILLES			
4	CHEVREAUX			

Secrétariat Général
Service de la Statistique et de la Prospective
Sous-direction des statistiques agricoles,
forestières et animales
Bureau des statistiques animales
BP 32688
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ENQUETE ANNUELLE QUALITE 2009
AUPRES DES ABATTOIRS DE VOLAILLES ET DE LAPINS
Responsable de l'enquête : Christiane HERBEZ - TEL : 05 61 28 93 35
FAX VERT : 08 00 07 04 29 ou FAX : 05 61 28 93 42
e-mail : christiane.herbez@agriculture.gouv.fr

RAISON SOCIALE : «NOM»

TEL : «TELFIX» - FAX : «FAX»

N° d'identification : «NOSUIV/I» - SIRET : «SIRET»

Période de production :
ANNEE 2009

Retour le : **15 MARS 2010**

	TOTAL déclaré en 2009 (en kg)	POIDS MORT (en KG) DES VOLAILLES ABATTUES DURANT L'ANNEE 2009 SELON LA CATEGORIE						TOTAL 2009
		Standard	Certifié (CCP)	Label	AOC	BIO	Autres qualités Ex : fermier	
111	POULETS (yc coquelets)	«A111»						
112	CHAPONS, POULARDES	«A112»						
1131	POULES DE REFORME (filière œufs de consommation)	«A1131»						
1132	COQS, POULES DE REFORME (reproducteurs)	«A1132»						
1213	DINDES	«A1213»						
122	PINTADES (yc chaponnées)	«A122»						
1231	CANARDS A ROTIR	«A1231»						
1232	CANARDS GRAS (yc foies)	«A1232»						
1241	OIES A ROTIR	«A1241»						
1242	OIES GRASSES (yc foies)	«A1242»						
2	LAPINS	«A2»						
31	PIGEONS	«A31»						
32	CAILLES	«A32»						
33	FAISANS	«A33»						
34	PERDRIX							
4	CHEVREAUX	«A4»						
5	PETIT GIBIER A POIL (LIEVRES, RAGONDINS)							
6	RATTIES (AUTRUCHES, EMEUS, NANOUS)							



Enquête auprès des accoueurs

Visa n° 2009A076AG, du ministre de l'agriculture et de la pêche
et du ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, valable pour l'année 2009

Personne chargée de l'enquête :

Danièle FONTA

Tél. : 05 61 28 94 47

Fax vert : 08 00 07 04 29

mél : daniele.fonta@agriculture.gouv.fr

N° Identification : SIRET :

TEL :

FAX :

A renvoyer : au plus vite

Capacité d'incubation du couvoir (modifier si nécessaire)	GALLUS	La capacité est exprimée en nombre d'œufs à couvrir qui peuvent être placés simultanément dans l'ensemble des incubateurs du couvoir			
		Si des œufs d'une autre espèce que gallus sont mis en incubation sur tout ou partie du couvoir le mentionner en observation			
2009					
	Sem. N°09	Sem. N°10	Sem. N°11	Sem. N°12	Sem. N°13
	23/02 au 01/03	02 au 08/03	09 au 15/03	16 au 22/03	23/03 au 29/03

GALLUS

Si arrêt de production, inscrire 1 si la cessation est provisoire, 2 si la cessation est définitive

ŒUFS MIS EN INCUBATION

Nombre d'œufs de poule mis en incubation dans le couvoir

Souches chair A11	Standard et export A1111					
	Intermédiaires type certifié A1112					
	Label A112					
Souches ponte A12						
Souches mixtes et fermières A13						

POUSSINS ECLOS UTILISES

(Y compris gratuits)

Nombre de poussins éclos dans ce couvoir et utilisés

Souches chair A21	Standard et export A2111					
	Intermédiaires type certifié A2112					
	Label A212					
Souches ponte A22	Poulettes sexées A221					
	Coquelets de sexage A222					
Souches mixtes et fermières A23						

Dont EXPORT HORS DE FRANCE

(Métropole & DOM)

Dont nombre de poussins exportés

Souches chair A31	Standard et export A3111					
	Intermédiaires type certifié A3112					
	Label A312					
Souches ponte A32	Poulettes sexées A321					
	Coquelets de sexage A322					
Souches mixtes et fermières A33						

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.

Visa n° 2009A076AG, du Ministre de l'agriculture et de la pêche et du Ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, valable pour l'année 2009.

- Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

- L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

- Questionnaire confidentiel destiné uniquement aux services de statistique agricole du Ministère de l'agriculture et de la pêche.

- La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture et de la pêche - 12 rue Rol-Tanguy TSA 70007 - 93555 Montreuil sous bois cedex.

Questionnaire



Enquête auprès des accoueurs

Visa n° 2009A076AG, du ministre de l'agriculture et de la pêche
et du ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, valable pour l'année 2009

Personne chargée de l'enquête :

Danièle FONTA

Tél. : 05 61 28 94 47

Fax vert : 08 00 07 04 29

mél : daniele.fonta@agriculture.gouv.fr

N° Identification : **SIRET :**

TEL : **FAX :**

A renvoyer : au plus vite

Capacité d'incubation du couvoir (modifier si nécessaire)	DINDES	PINTADES
	Si des œufs d'une autre espèce que dindes et pintades sont mis en incubation sur tout ou partie du couvoir le mentionner en observation	

2009

Sem. N°09	Sem. N°10	Sem. N°11	Sem. N°12	Sem. N°13
23/02 au 01/03	02 au 08/03	09 au 15/03	16 au 22/03	23/03 au 29/03

DINDES

Si arrêt de production, inscrire 1 si la cessation est provisoire, 2 si la cessation est définitive

ŒUFS MIS EN INCUBATION

Nombre d'œufs de dinde mis en incubation dans le couvoir

Dindes souches lourdes et médium D11					
Dindes souches fermières D12					

DINDONNEAUX ECLOS UTILISES (Y compris gratuits)

Nombre de dindonneaux éclos dans ce couvoir et utilisés

Dindonneaux souches lourdes et médium D21					
Dindonneaux souches fermières D22					

Dont EXPORT HORS DE FRANCE (Métropole & DOM)

Dont nombre de dindonneaux exportés

Dindonneaux souches lourdes et médium D31					
Dindonneaux souches fermières D32					

PINTADES

Si arrêt de production, inscrire 1 si la cessation est provisoire, 2 si la cessation est définitive

ŒUFS MIS EN INCUBATION

Nombre d'œufs de pintade mis en incubation dans le couvoir

Pintades (toutes souches) E1					
------------------------------	--	--	--	--	--

PINTADEAUX ECLOS UTILISES (Y compris gratuits)

Nombre de pintadeaux éclos dans ce couvoir et utilisés

Pintadeaux (toutes souches) E2					
--------------------------------	--	--	--	--	--

Dont EXPORT HORS DE FRANCE (Métropole & DOM)

Dont nombre de pintadeaux exportés

Pintadeaux (toutes souches) E3					
--------------------------------	--	--	--	--	--

OBSERVATIONS

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.**
Visa n° 2009A076AG, du Ministre de l'agriculture et de la pêche et du Ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, valable pour l'année 2009.

- Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.
- L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.
- Questionnaire confidentiel destiné uniquement aux services de statistique agricole du Ministère de l'agriculture et de la pêche.
- La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture et de la pêche – 12 rue Rol-Tanguy TSA 70007 – 93555 Montreuil sous bois cedex.



Enquête auprès des accouveurs
 Visa n° 2009A076AG, du ministre de l'agriculture et de la pêche
 et du ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, valable pour l'année 2009

Personne chargée de l'enquête :

Danièle FONTA

Tél. : 05 61 28 94 47

Fax vert : 08 00 07 04 29

mél : daniele.fonta@agriculture.gouv.fr

N° Identification :

SIRET :

TEL :

FAX :

A renvoyer : au plus vite

Capacité d'incubation du couvoir (modifier si nécessaire)	CANARDS	OIES
	Si des œufs d'une autre espèce que canards et oies sont mis en incubation sur tout ou partie du couvoir le mentionner en observation	

2009

Sem. N°09	Sem. N°10	Sem. N°11	Sem. N°12	Sem. N°13
23/02 au 01/03	02 au 08/03	09 au 15/03	16 au 22/03	23/03 au 29/03

CANARDS

Si arrêt de production, inscrire 1 si la cessation est provisoire, 2 si la cessation est définitive

ŒUFS MIS EN INCUBATION

Nombre d'œufs de cane mis en incubation dans le couvoir

Barbarie B11				
Mulard B121				
Pékin et autres canards B122				

CANETONS ECLOS UTILISES

(Y compris gratuits)

Nombre de canetons éclos dans ce couvoir et utilisés

Barbarie B21	A rôtir B211				
	A gaver B212				
Mulard B223	A rôtir B2211				
	A gaver B222				
Pékin et autres canards B221					

Dont EXPORT HORS DE FRANCE
(Métropole & DOM)

Dont nombre de canetons exportés

Barbarie B31				
Mulard B32				
Pékin et autres canards B33				

OIES

Si arrêt de production, inscrire 1 si la cessation est provisoire, 2 si la cessation est définitive

ŒUFS MIS EN INCUBATION

Nombre d'œufs d'oie mis en incubation dans le couvoir

Oies (toutes utilisations) C1				
-------------------------------	--	--	--	--

OISONS ECLOS UTILISES

(Y compris gratuits)

Nombre d'oisons éclos dans ce couvoir et utilisés

Oisons à rôtir C21				
Oisons à gaver C22				

Dont EXPORT HORS DE FRANCE
(Métropole & DOM)

Dont nombre d'oisons exportés

Oisons (toutes utilisations)C3				
--------------------------------	--	--	--	--

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.
 Visa n° 2009A076AG, du Ministre de l'agriculture et de la pêche et du Ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, valable pour l'année 2009.

- Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.
- L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.
- Questionnaire confidentiel destiné uniquement aux services de statistique agricole du Ministère de l'agriculture et de la pêche.
- La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture et de la pêche - 12 rue Rol-Tanguy TSA 70007 - 93555 Montreuil sous bois cedex.

Questionnaire



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
Enquête trimestrielle auprès des ateliers de découpe de volailles et de lapins 2009
 Responsable de l'enquête : Christiane HERBEZ - TEL : 05 61 28 93 35
FAX VERT : 08 00 07 04 29
 e-mail : christiane.herbez@agriculture.gouv.fr

Secrétariat Général
Service de la Statistique et de la prospective
Sous-direction des statistiques agricoles et forestières et animales
Bureau des statistiques animales
BP 32688
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

TEL : - FAX :

SIRET :

N° d'identification :

RAISON SOCIALE :

Période de production : **1er trimestre 2009**

retour :

		VOLUMES ISSUS DE LA DECOUPE (en kg)		
		Morceaux avec os	Morceaux désossés	Viande Séparée Méc (VSM).
111	POULETS (y.c. coquelets)			
113	COQS et POULES de réforme			
121	DINDES			
122	PINTADES			
1231	CANARDS A ROTIR			
1232	CANARDS GRAS			
1241	OIES A ROTIR			
1242	OIES GRASSES			
2	LAPINS			

		ETAT DES STOCKS (en KG) en fin de période		
		Carcasses entières	Parties de volailles	Viande Séparée Méc (VSM).
111	POULETS (y.c. coquelets)			
113	COQS et POULES de réforme			
121	DINDES			
122	PINTADES			
1231	CANARDS A ROTIR			
1232	CANARDS GRAS			
1241	OIES A ROTIR			
1242	OIES GRASSES			
2	LAPINS			

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.
 Visa 2009T074AG du Ministre chargé de l'agriculture, et du Ministre chargé de l'Economie, des finances et de l'industrie, valable pour l'année 2009. Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal.
 L'article 7 de la loi ou de répression économique précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.
 Questionnaire confidentiel destiné uniquement aux services de statistique agricole du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.
 La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les